



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC LA
COMPAGNIE DK59 POUR L'ORGANISATION DE
TROIS REPRESENTATIONS D'UN SPECTACLE
LES 15 ET 16 FEVRIER 2019**

**DÉCISION N° AU-19-021
EN DATE DU 09 JANVIER 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 30 ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de la Compagnie DK59, représentée par Monsieur Bertrand Daunay, dont le siège social est situé 59, avenue Raspail – 94 250 Gentilly – pour l'organisation de trois représentations du spectacle « Kube », les vendredi 15 et samedi 16 février 2019, dont le coût total est fixé à 8 414,68 € (Huit mille quatre cent quatorze euros et soixante huit centimes) TTC ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2018-2019.

D É C I D E

DE SIGNER avec la Compagnie DK59, représentée par Monsieur Bertrand Daunay, dont le siège social est situé 59, avenue Raspail – 94 250 Gentilly – un contrat de cession pour l'organisation de trois représentations du spectacle « Kube », les vendredi 15 et samedi 16 février 2019, dont le coût total est fixé à 8 414,68 € (Huit mille quatre cent quatorze euros et soixante huit centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190109-lmc1H5939H1-AR Date de réception en Préfecture : 09/01/2019 Date de Publication : 09/01/2019

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190109-lmc1H5939H1-AR
Date de réception en Préfecture : 09/01/2019
Date de Publication : 09/01/2019